

PSYCHOMOTRICIEN

Un métier d'équilibre

Spécial Taxe d'Apprentissage



À l'issue de 3 ans d'études médicales et psychologiques, le psychomotricien intervient auprès :

- D'enfants en difficulté scolaire
- De personnes souffrant de handicap mental ou moteur
- D'adultes en situation d'échec ou de blocage
- De personnes âgées présentant des pathologies dégénératives.
- D'entreprises soucieuses de prévenir les risques liés au stress au travail.

Sur ce dernier point, l'importance de la psychomotricité auprès de patients atteints de la maladie d'Alzheimer vient d'être soulignée par la commission Alzheimer à

l'occasion de la remise d'un rapport au Président de la République.

Toutes ces pathologies présentent des troubles de la connaissance du corps, de sa représentation, de la maîtrise du geste et de leur réalisation.

TOUS, nous sommes ou nous serons concernés par la nécessité d'un développement psychomoteur harmonieux ou du maintien d'un équilibre personnel et d'une efficacité psychocorporelle.

Les étudiants futurs professionnels attendent votre soutien pour que soient financées de nouvelles actions de formation plus spécifiques, toujours en lien avec ces pathologies nouvelles.





Taxe d'Apprentissage

Équilibrer votre versement en lui donnant une dimension humaine

Les deux ISRP de Paris et de Marseille sont habilités à recevoir la taxe d'apprentissage au titre du barème catégorie B.

Ces deux habilitations permettent ainsi le cumul avec les deux autres catégories voisines A et C.

En versant tout ou partie de votre taxe d'apprentissage à l'ISRP, vous contribuez à une amélioration de la formation, à une meilleure prise en charge future des pathologies psychomotrices et à la prévention du stress en entreprise.



SITETROCADÉRO

Direction Administrative et Cours:

9^{bis}, rue du Bouquet de Longchamp - 75116 Paris
Tél.: 01 47 04 22 03 • Fax: 01 47 04 44 49
Web: www.isrp.fr • E-mail: bureau@isrp.fr

SITETOUR EIFFEL

Cours:

25, rue Ginoux - 75015 Paris

SITE CHAPE

Direction Administrative et Cours:

13 rue Chape - 13004 Marseille
Tél.: 04 91 341 341
Web: <http://marseille.isrp.fr>
E-mail: marseille@isrp.fr

